

AR Prefecture

046-200054948-20231207-2023_063-DE
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 063
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

OBJET : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

La Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC est signataire d'une convention tripartite entre le collège Jean-Jacques FAURIE et le Département du LOT pour la confection des repas au bénéfice de nos écoles maternelle et élémentaire.

En raison de la hausse des coûts de confection, le Département du Lot, responsable du service restauration du collège, nous a informé d'une augmentation d'environ 10 % des tarifs de restauration et de la suppression de la fourniture des goûters.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le prix du repas fourni par le Département du Lot augmentera de 0.32 €, auquel s'ajoute le coût des goûters fournis par la Commune estimé à 0.10 €.

La commune va répercuter cette hausse sur le prix de vente des repas aux familles.

Proposition de nouveaux tarifs :

	Tarifs en vigueur depuis le 01/03/2019	Tarifs proposés au 01/01/2024
Repas Ecole Maternelle	3.75 €	4.15 €
Repas Ecole Elémentaire	3.80 €	4.20 €
Repas Enseignant ou visiteur	4.50 €	5.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs cantine à compter du 1^{er} Janvier 2024 ainsi qu'il suit :

*Repas Ecole Maternelle : 4.15 € * Repas Ecole Elémentaire : 4.20 €
*Repas Enseignant ou visiteur : 5 €

La Secrétaire de Séance
Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20231205-2023_064-BF
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 064
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°7

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour l'acquisition d'une vidéosurveillance avec enregistrement au Plan d'eau pour la sécurité du site, achat d'un barnum pour l'école élémentaire, achat d'un sèche-linge pour l'école maternelle et acquisition de 2 smartphones avec logiciel pour les 2 nouveaux agents A.S.V.P.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et instal	12 500.00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	12 500.00 €			
D 2131-244 : Ecoles		600.00 €		
D 2188-204 : Plan d'eau		6 000.00 €		
D 2188-244 : Ecoles		3 000.00 €		
D 2188-327 : Ecole Maternelle		1 000.00 €		
D 2188-366 : Smartphone et Logiciel YPVE ASVP		1 900.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		12 500.00 €		
Total	12 500.00 €	12 500.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la décision budgétaire modificative n°7.

La Secrétaire de séance
Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCYBLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20231205-2023_065-BF
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 065
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative : il y a lieu d'amortir les investissements de l'année 2022 et 2023

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie - Electricité	82.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	82.00 €			
D 7391111 : Dégrevement de TFPNB en faveur des jeu		82.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		82.00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	18 100.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem	18 100.00 €			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		18 100.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		18 100.00 €		
Total	18 182.00 €	18 182.00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			18 100.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn			18 100.00 €	
R 2804182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments				10 000.00 €
R 280422 : Amort. subv. pers. droit privé - Bâtiments et				5 500.00 €
R 28156 : Amort. matériel et outillage d'incendie et de d				900.00 €
R 28184 : Amort. matériel de bureau et mobilier				400.00 €
R 28188 : Amort. autres				1 300.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				18 100.00 €
Total			18 100.00 €	18 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCÉPTE** la décision budgétaire modificative n°8.

La Secrétaire de Séances
Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20231205-2023_066-BF
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 - 066
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 Budget annexe logements Lebreil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour remplacer la pompe à chaleur d'un logement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 800.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 800.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 600.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem		2 600.00 €		
D 63822 : Revers. excédent des BA à caractère administ	800.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	800.00 €			
Total	2 600.00 €	2 600.00 €		
 INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros	150.00 €			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	950.00 €			
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 100.00 €			
D 2132 : Constructions bâtiments privés		3 700.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 700.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				2 600.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				2 600.00 €
Total	1 100.00 €	3 700.00 €		2 600.00 €
Total Général		2 600.00 €		2 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la décision budgétaire modificative n°1.

La Secrétaire de Séance

Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux

AR Prefecture

046-200054948-20231207-2023_067-DE
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 067
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

OBJET : Participation au projet « L'école faisons la ensemble »

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ».

Organisé dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), un projet NEFLE « Notre Ecole Faisons La Ensemble » est un **projet monté au niveau local en faveur des élèves et financé par l'Etat** à travers le Fonds d'innovation pédagogique (500 000 000 € pour le quinquennat).

Pour être validé, un projet doit viser à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et/ou à réduire les inégalités scolaires. Ainsi, les projets peuvent porter sur des **thèmes variés : aménagement (classe flexible, cours de récréation, école du dehors), numérique, arts, lecture, sciences, ludopédagogie**

Sous le pilotage du directeur d'école, chaque communauté éducative peut s'inscrire dans la démarche et bénéficier d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

L'école élémentaire Jacques Chapou s'est engagée dans cette démarche et a abouti à l'élaboration d'un projet intitulé « Création d'un « préau » enrichi avec aménagements pour améliorer le climat scolaire de l'école ».

L'objectif de ce projet est d'apporter un bien-être aux élèves en leur aménageant un espace couvert dédié aux temps calme dans la cour de récréation où ils pourront se détendre, faire de la lecture...

La commune, pour soutenir ce projet, a fait l'acquisition d'un barnum semi-fermé. L'école dont le projet nécessite l'achat de mobilier pourra bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique.

AR Prefecture

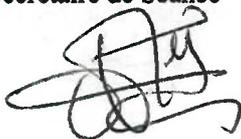
046-200054948-20231207-2023_067-DE
Reçu le 07/12/2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet engagé par l'école élémentaire pour l'aménagement d'un préau dédié aux temps calmes des enfants dans la cour de récréation
- **AUTORISE** Madame la 1^{ère} Adjointe, en charge des affaires scolaires, à signer la convention dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble ».

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20231207-2023_068-DE
Reçu le 07/12/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 068
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. CAUMON Patrice, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : COMPLÈMENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS 2023 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle association : MONTCUQ HIER ET AUJOURD'HUI a vu le jour sur la Commune, et qu'il convient de les aider pour le démarrage de leur association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention à l'association MONTCUQ HIER ET AUJOURD'HUI pour un montant de 500 €

Il sera procédé à une modification du tableau des subventions 2023.

Fait et délibéré En Mairie le 5 Décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)